



## Développer une culture des Droits de l'Homme

*« Entre êtres humains nous pouvons dialoguer. Nous sommes tous différents, mais en intelligence, nous sommes égaux. C'est vrai, nous sommes pauvres, mais nous avons les mêmes capacités et les mêmes droits. On ne peut pas accepter qu'on nous laisse de côté. »*

Walter Tunqui, militant d'ATD Quart Monde, Pérou.

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 énonce « que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme ». Le lien entre les droits de l'homme et la pauvreté extrême a été soulevé aux Nations Unies à la demande de Joseph Wresinski dans les années 80. Par la suite il a été reconnu par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'Extrême Pauvreté et les Droits de

l'Homme, Leandro Despouy, en 1996 avec une définition de l'extrême pauvreté correspondant à celle que Joseph Wresinski proposait dans son rapport au Conseil Économique et Social français : « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins grave et définitive. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible. »

ATD Quart Monde milite pour cette définition qui fait le lien entre extrême pauvreté et droits de

l'homme, mettant en avant la nature multidimensionnelle de la pauvreté, ainsi que les points communs et les différences entre des situations de pauvreté et d'extrême pauvreté. Il devient ainsi possible de penser, non seulement en termes de statistiques ou d'indicateurs de revenu, mais également avec des critères qualitatifs illustrant la manière dont les personnes vivent lorsque les conditions sont très difficiles. Cela engendre une approche basée sur l'égalité et la participation au combat contre la misère.

Par son travail dans ce domaine, le Mouvement ATD Quart Monde démontre comment les personnes défavorisées sont non seulement des victimes de violations des droits de l'homme, mais aussi des défenseurs de ces droits. Il les soutient pour les aider à trouver des solutions et obtenir réparation.

## Projet des Principes directeurs sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté

Le Projet des principes directeurs (PPD) « Droits de l'Homme et Extrême Pauvreté » est le premier document d'envergure internationale à formuler clairement les implications des lois internationales existantes au regard des droits de l'homme et des personnes défavorisées. Les PPD

l'opportunité de s'exprimer. À cet effet, au cours de l'année 2007, dans les villes de Lille (France), Cusco (Pérou), Kielce (Pologne), Dakar (Sénégal) et Bangkok (Thaïlande), le Mouvement ATD Quart Monde a rassemblé des personnes défavorisées, pour permettre

local jusqu'à la consultation conclusive à Genève. Lors du séminaire de conclusion de la consultation, en janvier 2009 à Genève, organisé par le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Doña Silvia Velasco, membre du Mouvement à Cusco a expliqué :



ajoutent de la valeur au cadre international des droits de l'homme déjà en place, notamment en renforçant les instruments existants.

Le projet des principes directeurs a été rédigé par un groupe de la Sous-commission des Droits de l'Homme de l'ONU et a été adopté par la Sous-commission en août 2006. En 2007, à la demande du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, le Bureau du Haut Commissaire des Droits de l'Homme de l'ONU a réalisé une large consultation sur le projet pour obtenir l'opinion de toutes les parties intéressées, dont les organisations non-gouvernementales, notamment celles au sein desquelles les personnes défavorisées ont

d'intégrer leur expérience dans le processus du PPD. Des échanges avec d'autres membres d'ATD Quart Monde ont également eu lieu, en particulier à Genève (Suisse), ainsi qu'avec des organisations membres du Forum permanent contre l'extrême pauvreté dans le monde. Le fruit de cette consultation a été publié en 2008 dans le document « *La Dignité se dresse face à l'Extrême Pauvreté: Consultations de personnes défavorisées sur le Projet de principes directeurs* » (disponible sur le site Internet d'ATD Quart Monde).

Le processus du PPD a permis à plusieurs centaines de membres du Mouvement qui vivent dans la grande pauvreté, dans quatre continents, d'être impliqués depuis les consultations initiales au plan

*« Les conclusions sont un moment important. Nous avons planté une graine dans la terre pour qu'à l'avenir nos enfants ne vivent pas dans la même pauvreté que nous, pour qu'ils puissent cueillir le fruit de cette graine parce qu'ils sont l'avenir de ce monde. »*

Ces conclusions ouvrent la voie à l'adoption des Principes directeurs en 2010 par le Conseil des Droits de l'Homme.



### **Prix UNESCO/Bilbao**

Le 10 décembre 2008, le Mouvement international ATD Quart Monde s'est vu décerner une mention honorable lors de la remise du Prix UNESCO/Bilbao pour la Promotion d'une Culture des Droits de l'Homme. Ce prix récompense les efforts des institutions, organisations et individus qui ont contribué, de

Partout, il est indispensable d'améliorer les relations entre les populations défavorisées et les différents acteurs, marquées par beaucoup d'incompréhension et d'ignorance mutuelle. Enfin, avec des populations qui souvent n'ont pas d'état civil et sont très mal représentées politiquement, il est indispensable de promouvoir de nouvelles formes de démocratie

Cette situation n'est pas unique en France. Un exemple particulier est celui de l'expérience d'un groupe de voyageurs sédentarisés à Herblay, en banlieue de Paris, qui vivait dans des conditions de logement indécents et insalubres, et que l'équipe locale d'ATD Quart Monde a soutenu pendant plus de 20 ans. En avril 2004, ces familles avaient reçu des ordres



manière significative, à la promotion des droits de l'homme par le biais de l'éducation, de la recherche, et par leurs efforts pour renforcer la prise de conscience des décideurs et du public.

### **Mobiliser des liens sociaux pour accéder aux droits de l'homme**

Pour sortir de la misère, les personnes ou les groupes doivent pouvoir mobiliser des liens sociaux qui leur permettront d'accéder à leurs droits qu'ils soient civils ou politiques, économiques, sociaux ou culturels. Sans le renforcement des liens familiaux et des liens de voisinage, l'accès aux droits est impossible, qu'il s'agisse de l'accès aux soins, à un logement, à la scolarité ou à un emploi décent.

participative, aux niveaux local et national, et d'amener les États et les opinions publiques à s'engager fortement dans la lutte contre la misère.

Voici deux exemples d'une telle approche :

#### **1. Réclamation Collective déposée contre la France**

S'appuyant sur la Charte sociale européenne révisée, que la France a ratifiée en janvier 2006, le Mouvement international ATD Quart Monde a déposé une réclamation collective contre le Gouvernement français pour non-respect du droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale et du droit au logement pour les personnes défavorisées.

d'expulsion, poussant nombre d'entre elles à fuir d'un lieu à l'autre avec pour résultat, entre autres, l'impossibilité de scolariser leurs enfants.

En décembre 2007, le Comité européen des Droits Sociaux a estimé que la France avait enfreint l'Article 31, qui consacre le droit au logement, et l'Article E, qui protège les Roms et les voyageurs contre la discrimination. Le Comité a également enregistré une infraction à l'Article 30 (le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale), due à un défaut d'approche coordonnée pour promouvoir l'accès effectif au logement pour les personnes qui sont (ou pourraient être) dans une situation d'exclusion sociale ou de pauvreté.

Le dépôt de la réclamation incarne l'approche d'ATD Quart Monde, qui envisage la pauvreté et l'exclusion sociale en terme de droits. Les personnes défavorisées ne sont pas des objets passifs de politique publique, mais des citoyens dont les droits sont niés. Ils ne demandent pas l'aumône mais un accès légitime à leurs droits et à l'exercice de leurs responsabilités. C'est ce qui a conduit ATD Quart Monde à impliquer tout au long de la campagne ceux qui étaient logés précairement, en particulier les gens du voyage sédentarisés, depuis l'audience initiale au tribunal local jusqu'à l'audience au Conseil de l'Europe en septembre 2007.

**« C'est la toute première fois que quelqu'un dit que j'ai raison ! »**

Militant ATD Quart Monde d'Alsace, France, après l'audience au Conseil de l'Europe.

## **2. Forums des Adultes à Manille (Philippines) : Citoyenneté et Accès aux Droits**

Les Forums des Adultes de Manille ont actuellement lieu deux fois par mois. La plupart des participants viennent de communautés où des centaines de familles vivent dans des allées longeant une grande route et un canal, ainsi que celles qui vivent dans des cimetières. En 2006, ces rencontres ont été un outil vital pour le soutien et l'organisation des familles faisant face à une nouvelle vague de démolitions. Les familles vivant à proximité des voies de chemins de fer étaient relogées en masse, et celles qui vivaient sous un pont voisin espéraient bénéficier de mesures de relogement similaires.

L'un des défis majeurs pour l'une de ces communautés était le fait qu'elle n'avait pas le soutien d'un officier du « *barangay* » local (un organe de gouvernement local aux Philippines). Ses membres devaient également faire face au manque de coordination entre les autorités à tous les niveaux et au fait que personne n'avait la responsabilité complète de leur situation. Tout cela devint évident pendant les Forums des Adultes, lors desquels les participants purent décider ensemble du meilleur moyen d'agir, et s'encourager les uns les autres et être soutenus par l'équipe ATD Quart Monde au sujet de leurs droits et des responsabilités des différents intermédiaires impliqués.

La précarité de leur situation et les efforts faits par la communauté pour y remédier ont été à l'origine d'un témoignage, lu lors de la commémoration du 17 octobre 2006, en présence du Représentant de la Commission Nationale de Lutte contre la Pauvreté, du Député Maire de la Ville de Manille et du Coordinateur Résident de l'ONU. Bien que chacun de ces officiels de haut niveau ait entendu ce que la communauté avait à dire, nous étions loin du dialogue continu nécessaire pour répondre de manière satisfaisante à leur situation, et à celle de millions

d'autres dans la seule métropole de Manille. Néanmoins, la communauté poursuit ses efforts pour se faire entendre en dépit des obstacles réguliers et des déceptions auxquelles ses membres doivent faire face.

En 2007, le sujet de la citoyenneté, et celui de l'accès aux droits qui y est associé, ont été abordés aux Nations Unies à New York par un résident du cimetière de Manille dans une rencontre avec le Secrétaire Général Ban Ki-Moon. Lors de la conférence de presse qui a suivi, ce résident a pu souligner en détail à quel point il était important d'obtenir la reconnaissance officielle du « *barangay* », « *Les choses sont désormais plus faciles car nous avons accès au soutien de l'officier du barangay. Avant, nous n'avions pas d'identité dans le cimetière. Être un citoyen signifie avoir des droits (...) pour voter et pour que les enfants puissent facilement être scolarisés. Pour cela, il faut l'aide et le soutien des autorités locales, comme le « barangay », et il faut être reconnu comme faisant partie de la communauté. L'aide et le soutien que l'on peut alors recevoir comprennent une autorisation du barangay, le permis de vote, des écoles pour les enfants, l'assistance médicale et le fait d'être traité comme un citoyen de Manille.* »

